

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi 4 juin 2018 à 20 h conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Messieurs Gérard Bouthot, Johnny Izzi, Alain Paquin, Raymond Paquette et Michel Vanier formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

Monsieur Frédéric Martineau assiste à l'assemblée ainsi que la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin en tant qu'observatrice.

Est absente Madame Maryline Gagnon, conseillère

11257-06-18-- Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. Johnny Izzi
Appuyé par M. Raymond Paquette
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et de laisser l'item « Affaires nouvelles » ouvert. – Le point I a été retiré de l'ordre du jour. – La catégorie finance a été reportée à la fin de l'assemblée pour laisser le temps au comptable M. Bruno Chrétien d'arriver afin de présenter le rapport financier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11258-06-18 – Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 14 mai 2018

Proposé par M. Alain Paquin
Appuyé par M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et de la séance extraordinaire du 14 mai 2018;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11259-06-18 – Autorisation d'un transfert budgétaire de 240 000 \$

CONSIDÉRANT la résolution no 10912-07-17 portant sur l'aide financière accordée au Complexe hôtelier La Cache du Lac Champlain Inc. d'un montant de 80 000.00\$ à verser annuellement sur une période de quatre (4) ans, et ce, en vertu de l'article 92.1 sur la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 80 000.00\$ a déjà été accordé;

CONSIDÉRANT que la balance qui totalise 240 000.00 \$ se situe présentement dans le surplus non affecté de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un montant à déboursier et qu'il va de soi, sous le principe des saines gestions des deniers publics, qu'il soit transféré dans un fond réservé afin de ne plus le constater à même les surplus non affectés;

Il est proposé par M. Alain Paquin
Appuyé par M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

D'AUTORISER que le montant de 240 000 \$ soit pris à même le montant d'excédent affecté, et ce à compter du versement de 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11260-06-18 – Adoption du rapport financier

Le comptable M. Bruno Chrétien présente le rapport financier 2017.

Le Maire fait rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur au 31 décembre 2017.

Proposé par M. Alain Paquin
Appuyé par M. Johnny Izzi
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le rapport financier de l'année 2017 faisant état d'un surplus net de 350 093 \$ et d'autoriser le paiement au montant de 14 314.39 \$ de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11261-06-18 – Adoption du renouvellement de l'entente entre la municipalité de Venise-en-Québec et les croisières du lac Champlain

CONSIDÉRANT les retombées bénéfiques pour la collectivité et la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire modifier l'entente avec Les Croisières du lac Champlain relative à la location d'une portion du quai municipal étant donné que le bateau sera amarré au quai municipal pour la période de juin à septembre au lieu de mai à octobre.

Proposé par M. Alain Paquin
Appuyé par M. Raymond Paquette
ET RÉSOLU

Que ce Conseil autorise une diminution du prix du loyer de 1 000\$ pour l'utilisation de l'emplacement au quai municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11262-06-18 – Autorisation du paiement de facture à David Laplante

Proposé par M. Alain Paquin
Appuyé par M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture no 332 d'un montant de 2046.56 \$ taxes incluses à l'entreprise David Laplante pour les services informatiques fournis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11263-06-18 – Rapport inspecteur

Proposé par M. Michel Vanier
Appuyé par M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que ce Conseil approuve le rapport d'inspecteur pour la période du 1^{er} mai au 31 mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11264-06-18 – Motion de félicitations

Proposé par M. Johnny Izzi
Appuyé par M. Raymond Paquette
ET RÉSOLU

QU'UNE motion de félicitations soit décernée à M. Éric Parent et M. Pascal Berger pour avoir réussi l'examen théorique section 3 du programme Pompier 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11265-06-18 – Adoption du règlement 451-2018

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement 451-2018 amendant le règlement de zonage no. 322-2009 visant à permettre à certaines conditions la garde de poules pondeuses dans la cour arrière des habitations unifamiliales isolées et jumelées en zone résidentielle et à exclure les abris pour la garde de poules pondeuses des exigences stipulées pour le bâtiment accessoire des habitations, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture ;

Proposé par M. Gérard Bouthot
Appuyé par M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement no 451-2018 tel que décrit ci-dessus.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**

RÈGLEMENT NO 451-2018 Règlement amendant le Règlement de zonage n° 322-2009 visant à permettre à certaines conditions la garde de poules pondeuses dans la cour arrière des habitations unifamiliales isolées et jumelées en zone résidentielle et à exclure les abris pour la garde de poules pondeuses des exigences stipulées pour les bâtiments accessoires des habitations.

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009;

ATTENDU QUE la municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'un « avis de motion » pour la présentation du présent règlement a été donné le 5 mars 2018;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 7 mai 2018;

ATTENDU QU'un 1^{er} projet de règlement a été adopté le 5 mars 2018;

ATTENDU QU'un 2^e projet de règlement a été adopté le 7 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est
PROPOSÉ PAR M. Gérard Bouthot
APPUYÉ PAR M. Raymond Paquette
ET RÉSOLU

QU'IL SOIT STATUÉ ET ORDONNÉ PAR LE RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET IL EST, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, STATUÉ ET ORDONNÉ COMME SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage n° 322-2009 est modifié en ajoutant à l'article 508, à l'alinéa d) énumérant les usages permis dans la cour arrière, le paragraphe suivant après le paragraphe 6) :

7) L'installation d'un abri et d'un enclos pour poules pondeuses aux conditions fixées par le Règlement sur la garde de poules pondeuses en milieu urbain.

ARTICLE 3

Le Règlement de zonage n° 322-2009 est modifié en ajoutant à la fin des mots « conditions suivantes » de la première phrase de l'article 801 relatif aux bâtiments accessoires des habitations, la note de bas de page suivante :

1) Les abris pour la garde de poules pondeuses sont régis par le Règlement sur la garde de poules pondeuses en milieu urbain et ne sont donc pas assujettis aux dispositions du présent article.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à une séance du Conseil tenue le 4 juin 2018.

Jacques Landry, maire

Diane Bégin, directrice générale

11266-06-18 – Adoption des projets dans le cadre du PIIA – 223, 36^e Rue Ouest – Implantation piscine hors-sol, 77, Avenue Venise Est- Installation clôture, 220, 51^e Rue Ouest – Changement de fenêtre, 185, 25^e Rue Ouest – Nouvelle construction, 318, Avenue de la Pointe Jameson – Divers ajouts mineurs, 297 51^e Rue Ouest – Nouvelle construction, 299 51^e Rue Ouest – Nouvelle construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 223, 36^e Rue Ouest – Implantation piscine hors-sol
- 77, Avenue Venise Est- Installation clôture
- 220, 51^e Rue Ouest – Changement de fenêtre
- 185, 25^e Rue Ouest – Nouvelle construction
- 318, Avenue de la Pointe Jameson – Divers ajouts mineurs
- 297 51^e Rue Ouest – Nouvelle construction
- 299 51^e Rue Ouest – Nouvelle construction

CONSIDÉRANT que ces demandes sont soumises à un P.I.I.A ;

CONSIDÉRANT que ces projets respectent la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du Comité consultatif d'Urbanisme;

Proposé par M. Gérard Bouthot
Appuyé par M. Johnny Izzi
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER les projets tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11267-06-18 – Demande de raccordement d'un terrain situé sur la 48^e Rue Ouest (lot 5 105 640)

CONSIDÉRANT la demande de M. Jacques Gagné voulant que son terrain situé sur la 48^e rue Ouest et portant le numéro de lot 5 105 640 puisse se connecter au réseau d'égout et d'aqueduc de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le réseau se situe à environ 60 pieds du terrain du demandeur;

CONSIDÉRANT que celui-ci est conscient que s'il advient un prolongement du réseau, le propriétaire du terrain en question devra assumer les frais relatifs aux travaux;

Proposé par M. Alain Paquin
Appuyé par M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

D'ACCORDER le raccordement au réseau de la municipalité du lot 5 105 640 pourvu que le propriétaire accepte de signer une lettre d'entente à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11268-06-18 – Adoption du règlement d'emprunt 454-2018

CONSIDÉRANT que le Conseil est d'avis qu'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux d'assainissement, soit un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le coût total pour l'ensemble de ces travaux est estimé à 748 000.00 \$;

CONSIDÉRANT que plus de 50% de la dépense est assumée par la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ), seulement une approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire est requise;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

Proposé par M. Alain Paquin
Appuyé par M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement d'emprunt 454-2018 décrétant un emprunt de 748 000.00\$ pour acquitter le coût d'exécution de travaux d'aqueduc et d'égouts à intervenir sur une partie du territoire de la municipalité de Venise-en-Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**

RÈGLEMENT NO. 454-2018

« RÈGLEMENT NUMÉRO 454-2018 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR ACQUITTER LE COÛT D'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS À INTERVENIR SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC »

ATTENDU que le Conseil municipal de la Municipalité de Venise-en-Québec est d'avis qu'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux d'assainissement, soit un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire sur une partie du territoire de la Municipalité;

ATTENDU que le coût total pour l'ensemble de ces travaux est estimé à 748 000 \$;

ATTENDU que plus de 50% de la dépense est assumée par la Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) seulement une approbation du Ministre des Affaires Municipales et l'Occupation du territoire est requise;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 mai 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue et ordonne ce qui suit :

Il est
PROPOSÉ PAR M. ALAIN PAQUIN
APPUYÉ PAR M. GÉRARD BOUTHOT
ET RÉSOLU

QUE le règlement d'emprunt no. 454-2018 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 454-2018 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR ACQUITTER LE COÛT D'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS À INTERVENIR SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux d'assainissement soit un réseau d'aqueduc et égouts sanitaires pour desservir une partie du territoire de la Municipalité de Venise-en-Québec dans les rues suivantes : 17^e Rue Ouest, 22^e Avenue Ouest, 23^e Avenue Ouest et 24^e Avenue Ouest, le tout selon le plan préparé par la firme TETRA TECH portant le numéro A1-36188TT-C-0001 joint au présent règlement à l'Annexe A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le conseil décrète une dépense n'excédant pas SEPT CENT QUARANTE-HUIT MILLE (748 000\$) préparé par la firme TETRA TECH en date du 19 FÉVRIER 2018 RÉVISÉ LE 18 AVRIL 2018 incluant taxes, frais et imprévus joints au présent règlement à l'Annexe B.

ARTICLE 4

Le Conseil décrète à cette fin et affecte au remboursement de la dépense un montant de 568 600\$ provenant de la subvention Taxe sur l'essence contribution de Québec (TECQ) jointe au présent règlement, le solde de l'emprunt au montant de 179 400\$ sera remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit AU PLAN à l'annexe « A » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances relativement aux intérêts et au

remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés à l'intérieur du bassin.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble situé en zones inondables	0
Superficie de moins de 1 000 mètres carrés :	1
Superficie entre 1 001 mètres carrés et 2 000 mètres carrés :	1.28
Superficie plus de 2 000 mètres carrés carrés :	1.56

La superficie de ces immeubles imposables est la superficie réelle telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

Le Conseil approuve en réduction du présent règlement, toute contribution ou subvention des gouvernements Fédéral et Provincial à recevoir dans le cadre des travaux d'assainissement soit un réseau d'aqueduc et d'égouts sanitaires sur une partie du territoire de la Municipalité qui sont décrétés par le présent règlement.

ARTICLE 7

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

FAIT ET ADOPTÉ À VENISE-EN-QUÉBEC CE 4^E JOUR DE JUIN 2018.

Jacques Landry, MAIRE

Diane Bégin, Directrice-générale et
Secrétaire-trésorière

11269-06-18 – Demande d'autorisation au MDDELCC pour les prolongements de services municipaux

CONSIDÉRANT que dans le cadre du prolongement des services municipaux sur la 17^e rue Ouest, la 22^e Avenue Ouest, la 23^e Avenue Ouest et la 24^e Avenue Ouest, une demande d'autorisation doit être obtenue auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement;

Proposé par M. Alain Paquin
Appuyé par M. Raymond Paquette
ET RÉSOLU

D'AUTORISER à la firme Tetra Tech QI inc. à signer tout document nécessaire à une demande d'autorisation présentée au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, afin de réaliser le projet;

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec s'engage lorsque les travaux seront achevés, à transmettre au MDDELCC, 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet selon l'autorisation accordée par le MDDELCC

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11270-06-18 – Octroi de contrat à la firme Groupe ABS pour les études géotechniques

CONSIDÉRANT que dans le processus des travaux relatifs au prolongement du réseau d'aqueduc et d'eaux usées, il est obligatoire de procéder à des études de caractérisation des sols et d'investigation géotechnique;

CONSIDÉRANT que la firme Groupe ABS constitue le plus bas soumissionnaire;

Proposé par M. Alain Paquin
Appuyé par M. Raymond Paquette
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à la firme Groupe ABS au coût de 8 753.42 \$.

D'AUTORISER la directrice générale ou son suppléant du même titre, si SEULEMENT la date de facturation excède le 29 juin 2018, à signer tout document relatif à la facturation et à la dépense, incluant le paiement des charges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11271-06-18 – Autorisation du prêt du parc Jameson

Proposé par M. Johnny Izzi
Appuyé par M. Raymond Paquette
ET RÉSOLU

D'ACCORDER l'accès au parc Jameson ainsi que la location de la salle du Chalet des Générations dans le cadre d'un mariage ayant lieu le 2 septembre 2018 sans toutefois accorder l'exclusivité du parc Jameson.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11272-06-18 – Autorisation de prêt du chalet Rosaire Daigle

Proposé par M. Johnny Izzi
Appuyé par M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

D'ACCORDER l'accès au chalet Rosaire Daigle du parc Jameson au Club Sculpture tous les lundis de 9h à 12h, exception faite pour la semaine couvrant le dimanche 3 juin au dimanche 10 juin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11273-06-18 – Formation du comité pour la politique familiale et aînés

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'élaboration de la politique familiale et des aînés, il a lieu de former un comité dont chaque membre possède un rôle et des responsabilités;

Proposé par M. Johnny Izzi
Appuyé par M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

DE FORMER le comité ayant la responsabilité de piloter la politique familiale et des aînés.

DE RECONNAÎTRE M. Jacques Landry, M. Michel Vanier et Mme Maryline Gagnon comme support politique, Mme Louise-Élaine Arel comme chargée de projet, de Mme Diane Bégin, M. Frédéric Martineau et M. Laurent Teasdale comme support administratif, de Mme Gisèle Désilets, Mme Claudette Lachapelle ainsi que Mme Caroline Sauriol comme représentantes du milieu et conseillères.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11274-06-18 – Autorisation d'une cantine mobile au parc Jameson – exposition des voitures anciennes et permis d'alcool

CONSIDÉRANT la récurrence annuelle de l'exposition des voitures anciennes au parc Jameson pour le 30 juin et le 1^{er} juillet;

CONSIDÉRANT les retombées bénéfiques pour la collectivité et l'augmentation de la visibilité régionale de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'aucun commerce de restauration n'est présent auprès de cet événement;

Proposé par M. Johnny Izzi
Appuyé par M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

D'ACCORDER l'autorisation à une cantine mobile de s'installer au parc Jameson le 30 juin et le 1^{er} juillet 2018, et ce, malgré les dispositions énoncées à l'article 502 du règlement de zonage 322-2009.

QUE CE CONSEIL avise la Régie des Alcools, des courses et des jeux qu'il ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par S.I.T.E. pour leur activité au parc Jameson le 30 juin et 1^{er} juillet à la condition que celui-ci respecte la réglementation en vigueur dans la Municipalité ainsi que la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11275-06-18 – Autorisation de circuler sur le 202 et la 227 dans le cadre des festivités de la Saint-Jean-Baptiste

Proposé par M. Johnny Izzi
Appuyé par M. Raymond Paquette
ET RÉSOLU

D'ACCORDER l'accès des routes 202 et 227 au convoi des festivités, et ce, selon les dispositions du trajet tel que présenté sur le plan numéro 1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11276-06-18 – Demande de permis d'alcool

Proposé par M. Raymond Paquette
Appuyé par M. Johnny Izzi
ET RÉSOLU

D'AVISER la Régie des Alcools, des courses et des jeux que le Conseil ne s'objecte pas à l'exploitation du permis demandé par les productions de la Maison Jaune pour le souper-spectacle intitulé « Le Retour » de et avec Édith Butler le 28 juillet 2018 à la condition que celui-ci respecte la réglementation du Ministère du Travail et du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11277-06-18 – Autorisation d'un budget pour la pose de tourbe

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil d'assurer un certain esthétisme au parc Robert Aumont, notamment pour les événements à venir ainsi que pour les enfants du camp de jour.

Proposé par M. Raymond Paquette
Appuyé par M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER un budget au montant de 6 500,00 \$ pour la pose de tourbe au parc Robert Aumont et d'autoriser la directrice générale ou son remplaçant à signer tout document relatif à la facturation et à la dépense, incluant le paiement des charges.

11278-06-18 – Autorisation de paiement à la firme Claude et François Phénix & Fils inc.

Proposé par M. Raymond Paquette
Appuyé par M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de 8 002.26 \$ taxes incluses à la firme Claude et François Phénix & Fils inc. pour les travaux réalisés au parc Robert Aumont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11279-06-18 – Autorisation de paiement à la firme B. Frégeau & Fils inc.

Proposé par M. Raymond Paquette
Appuyé par M. Michel Vanier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER LE PAIEMENT AU MONTANT DE 19 200.83 \$ taxes incluses à la firme B. Frégeau & Fils inc. pour les travaux réalisés au parc Robert Aumont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11280-06-18 – Autorisation de fermeture de rue temporaire de la 14^e Avenue Ouest

CONSIDÉRANT la demande de la S.I.T.E quant à la fermeture temporaire de la 14^e Avenue Ouest pour la saison estivale pour l'implantation de divers événements;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil à assurer la sécurité des individus lors de leur déplacement entre le Parc de l'Église, la Galerie d'art et le marché public;

CONSIDÉRANT que la fermeture temporaire de la rue pour la saison estivale renforce le caractère de centralité de l'emplacement et du même fait, augmente l'attrait touristique;

Proposé par M. Raymond Paquette
Appuyé par M. Johnny Izzi
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la fermeture temporaire de la 14^e avenue Ouest entre la 23^e rue Ouest et la 24^e rue Ouest, et ce, du 23 juin au 3 septembre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11281-06-18 – Appuie au Club de l'âge d'or de Venise-en-Québec pour le programme Nouveaux Horizons

CONSIDÉRANT les démarches du Club de l'âge d'or auprès du gouvernement fédéral pour obtenir une subvention dans le cadre du programme Nouveaux Horizons;

Proposé par M. Raymond Paquette
Appuyé par M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

D'APPUYER la démarche du Club de l'âge d'or de Venise-en-Québec pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du programme fédéral Nouveaux Horizons.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11282-06-18 – Octroi d'un budget pour l'abat poussière

Proposé par M. Raymond Paquette
Appuyé par M. Gérard Bouthot
ET RÉSOLU

D'ACCORDER un budget de 7000.00 \$ pour l'achat de chlorure de calcium ainsi que son épandage sur la portion du territoire déterminé.

D'AUTORISER la directrice générale ou son remplaçant à signer tout document relatif à la facturation et à la dépense, incluant le paiement des charges.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11283-06-18 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement 455-2018

Le Maire M. Jacques Landry donne AVIS DE MOTION de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement NO. 455-2018 concernant les modalités de publication des avis publics.

Présentation du projet de règlement no. NO. 455-2018 concernant les modalités de publications des avis publics.

11284-06-18 – Autorisation d'une entente de service avec Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipales inc.

Proposé par M. Jacques Landry
Appuyé par M. Johnny Izzi
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale ou son remplaçant à signer l'entente de service avec la firme Gestion Électronique de Services Techniques et d'Inspection Municipale inc. pour remplacer l'inspecteur municipal pour la période du 6 au 24 août 2018 à raison de 2 jours/semaine tel que détaillé dans leur offre de service du 17 mai 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11285-06-18 - Comptes du mois

Proposé par M. Jacques Landry
Appuyé par M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes ainsi que les salaires totalisant 179 898,22 \$ le tout tel que ci-après listé.

CHÈQUES	DATE	FOURNISSEURS	DESCRIPTION	MONTANT
L1800039	2018-05-31	HYDRO QUÉBEC	Électricité	6 498,22 \$
L1800040	2018-05-31	LE RÉSEAU MOBILITÉ PLUS	Communications	123,15 \$
L1800041	2018-05-31	MRC HAUT-RICHELIEU	Quote-Part 2018	17 796,88 \$
L1800042	2018-05-31	MINISTÈRE DES FINANCES-SQAE	Financement	2 143,36 \$
L1800043	2018-05-31	PITNEY BOWES	Recharge timbreuse	344,93 \$
L1800044	2018-05-31	PUROLATOR INC.	Frais de transport	22,59 \$
L1800045	2018-05-31	SERVICE DE CARTE DESJARDINS	Poste/Luminaires/service incendie	4 250,35 \$
L1800046	2018-05-31	TÉLÉBEC LTÉE	Kiosque touristique	122,61 \$
L1800047	2018-05-31	TÉLUS	Cellulaires	164,67 \$
L1800048	2018-05-31	TESSIER GUYLAINE	Prog. Touristique	576,00 \$
L1800049	2018-05-31	XITTEL INC.	Service internet	264,22 \$
C1800212	2018-05-01	9291-6444 Québec. Inc.	Loyer MDJ	1 149,75 \$
C1800276	2018-05-31	CHOINIÈRE & MORIN INC.	Déneigement finale	574,88
C1800277	2018-05-31	LA CAPITALE ASS.ET GEST. DU PATRIMOINE	Cotisation Ass-salaire	1703,98
C1800278	2018-05-31	SIMCO	Déneigement finale	574,88
C1800279	2018-05-31	LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR	Cotisations syndicales	309,42
C1800280	2018-05-31	CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE	MADA	87,38
C1800281	2018-05-31	ACCO PANNEAUX ACOUSTIQUE	Centre Culturel	23893,83
C1800282	2018-05-31	PITNEY BOWES	Recharge Timbreuse	314,64
C1800283	2018-05-31	LES PRODUCTIONS PRO-STAR INC.	St-Jean-Baptiste	700
C1800284	2018-05-31	VILLE DE BEDFORD	Quote-part	3853,97

C1800285	2018-05-31	EXPLOSIUM COMMUNICATION VISUELLE	Enseigne Pickelball	91,98
C1800286	2018-05-31	SOCIÉTÉ ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC	VÉRIFICATION DOSSIER	14
C1800287	2018-05-31	HOLIDAY INN CENTRE VILLE MTL	CONGRES 2018	1 100,80 \$
C1800288	2018-05-31	Déboursé juin		0,00 \$
C1800289	2018-05-31	ARÉO-FEU LTÉE	Service Pr	1 897,09 \$
C1800290	2018-05-31	AVENSYS SOLUTIONS	Usine	3 146,81 \$
C1800291	2018-05-31	ADT CANADA INC.	Système d'alarme garage	1 067,06 \$
C1800292	2018-05-31	BORDO, LANA	Entretien Parc	1 522,52 \$
C1800293	2018-05-31	CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE D	Rencontre	114,98 \$
C1800294	2018-05-31	CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX & FILS INC.	Parc R. Aumont	9 031,29 \$
C1800295	2018-05-31	COMMUNICATION RADIOTECH INC.	Service incendie	694,22 \$
C1800296	2018-05-31	COLLÈGE SHAWINIGAN	Formation Eric et Francois	356,72 \$
C1800297	2018-05-31	COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	Compteur d'eau	822,48 \$
C1800298	2018-05-31	DICOM EXPRESS	Transport SI	82,21 \$
C1800299	2018-05-31	DRUIDE INFORMATIQUE INC.	Programme Antidote	620,87 \$
C1800300	2018-05-31	EMRN	Matériel PR	206,44 \$
C1800301	2018-05-31	EXPLOSIUM COMMUNICATION VISUELLE	Service d'incendie	822,07 \$
C1800302	2018-05-31	FERME BELLE-MANA	Déneigement final	574,88 \$
C1800303	2018-05-31	GREENDALE SERVICE D'ÉGOUTS	30e rue est	1 724,63 \$
C1800304	2018-05-31	GAGNÉ MARTIN	Technicien informatique	1 006,60 \$
C1800305	2018-05-31	GYMTANIK INC.	Activité camp de jour	171,03 \$
C1800306	2018-05-31	ICIMÉDIA INC.	Avis Public	1 145,78 \$
C1800307	2018-05-31	ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	Équipement Service d'incendie	412,44 \$
C1800308	2018-05-31	J. GAGNÉ EXCAVATION	Environnement	1 149,75 \$
C1800309	2018-05-31	JOHANNE BOUTHILLIER ENTRETIEN	Entretien vitres	590,00 \$
C1800310	2018-05-31	KEMIRA WATER SOLUTION CANADA INC.	Usine produit chimique	6 637,09 \$
C1800311	2018-05-31	JLD-LAGUÉ	Voirie entretien	623,68 \$
C1800312	2018-05-31	L'HOMME ET FILS ENR	Voire/ galerie d'art / garage	1 097,49 \$
C1800313	2018-05-31	LEDOC FRANÇOIS	Remb Pantalon	103,42 \$
C1800314	2018-05-31	LALONDE NICOLE	Remb Bibliotheque	25,23 \$
C1800315	2018-05-31	LOCATEQ	Nacelle CC	227,66 \$
C1800316	2018-05-31	LIBRAIRIE AU CARREFOUR	Bibliotheque	71,24 \$
C1800317	2018-05-31	MARCEL DUVAL FER & MÉTAUX INC.	Formation service d'incendie	86,23 \$
C1800318	2018-05-31	MARTYNE MÉTRAS	Entretien CC	182,00 \$
C1800319	2018-05-31	MARINEAU STEVE	Remb. SAAQ	82,35 \$
C1800320	2018-05-31	MARTINEAU FRÉDÉRIC	Remb. Nappe	43,12 \$
C1800321	2018-05-31	MUNICIPALITÉ SAINT-ALEXANDRE	Formation PR	816,81 \$
C1800322	2018-05-31	MINTZ GLOBAL SCREENING INC.	Enquête employés	155,22 \$
C1800323	2018-05-31	OUTILLAGE RIOUX C.D.B.	Équipement service PR	1 609,65 \$
C1800324	2018-05-31	PAPETERIE COWANSVILLE	Fournitures de bureau	505,11 \$
C1800325	2018-05-31	PIÈCES D'AUTOS DE BEDFORD	Entretien voirie	97,52 \$
C1800326	2018-05-31	LES PUBLICATIONS MUNICIPALES	Quoi de neuf	402,41 \$
C1800327	2018-05-31	SAUVE-GARDE NATURE	Environnement	80,00 \$
C1800328	2018-05-31	SUPER SOIR	Carburant	1 597,83 \$
C1800329	2018-05-31	SERVICE ADG	Enquête employés	86,23 \$
C1800330	2018-05-31	SCENE SCAPIN	Centre Culturel	11 892,07 \$
C1800331	2018-05-31	TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	Parc	465,65 \$
C1800332	2018-05-31	TETRA TECH QI INC.	Honoraires Professionnels	6 114,85 \$
C1800333	2018-05-31	THÉÂTRE TORTUE BERLUE	Bibliotheque	651,34 \$
C1800334	2018-05-31	WHITAKER BARBARA	Remb. Trop percu	1 124,10 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Période de questions

M. Bérubé présente une idée de projet au 126, Venise Ouest et se décrit comme un service de location de motoneiges, la mise en place d'un marché aux puces et la construction des condos.

Une question est posée à savoir si une zone de 30 km/h peut être établie dans la pointe Jameson.

11286-06-18 – Levée de l'assemblée

Proposé par M. Johnny Izzi
Appuyé par M. Alain Paquin
ET RÉSOLU

Que l'assemblée régulière du 4 juin 2018 soit levée à 21 h 07

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Jacques Landry
MAIRE

Diane Bégin
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Diane Bégin, Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL